



Stage Approfondissement logiciel de contrôle lumière Sunlite Suite 2 - 14h – ELSUA

PROGRAMME ET METHODE

Objectif pédagogique :

Maîtriser l'outil de Palette.

Maîtriser Easy show, Easy Console, l'Analyseur audio et l'incorporation de nouveaux projecteurs dans la librairie.

Se familiariser avec Easy Stand Alone et le Stick.

Asservir une console MIDI au Sunlite.

Pré-requis :

Savoir programmer des scènes, switchs et cycles sur Sunlite, maîtriser l'Easy view 3D.

Formateur :

Thierry Bayoud-Moisan : Après des études à l'ESRA (Ecole Supérieure de Réalisation Audiovisuelle), Thierry Bayoud découvre immédiatement les métiers de l'évènementiel dans la vidéo et la lumière. Au fil des années, il se spécialise dans le travail de l'image, de la lumière à la création de site Internet en passant par le cadre et le montage vidéo. Il est aujourd'hui spécialiste du logiciel Sunlite Suite 2 qui permet de gérer un parc lumière à partir de son PC.

Programme :

- Rappels Sunlite
- Fonctions avancées : éditeur, fondus entre scènes, déclenchements externes...
- Présentation des outils de Palette, Easy Console, Analyseur audio, de déclenchements dans le temps
- Easy Show : Sunlite, la vidéo et la musique
- Easy Stand Alone et le Stick

Nouveau design + Refonte totale du logiciel

En plus d'un nouveau design, le logiciel apporte de nombreuses nouvelles fonctionnalités. Le nouvel éditeur Easy Time est maintenant basé sur une time line et facilite ainsi la construction de nouveaux shows. Des palettes peuvent être définies pour les positions, les couleurs, les faisceaux ou tout autre canal de vos appareils. Une scène créée à partir de palettes sera automatiquement mise à jour lors de la modification de celles-ci.

La nouvelle gamme Sunlite Suite 2 contient 4 packages et démarre avec la version SUITE2-BC. Toutes les versions sont compatibles à la fois avec le logiciel Sunlite Suite et le nouveau Sunlite Suite 2 et utilisent les dernières générations d'interfaces USB-DMX Nicolaudie. Ces interfaces sont compatibles avec les systèmes Windows 64 bits et offrent une protection avancée contre le piratage grâce à la technologie NAP (Nicolaudie Anti Piracy).

Document à garder



Entre les soussignés :

① Le bénéficiaire (nom & adresse postale & tél) :

Email de contact pour la convocation :

② Abricot-Formation enseigne de AlaxWeb SARL, 1 rue Champarons 92700 Colombes représentée par Corinne Alfano, gérante - N° de déclaration d'existence de l'O.F. : 119 213 374 92 - RCS Nanterre B 43015749500028 - NAF 8559A - TVA n° FR 17430157495, en application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par le prestataire sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

Approfondissement logiciel de contrôle lumière Sunlite Suite 2

Ce stage convient aux techniciens lumière ou aux techniciens polyvalents ou aux concepteurs motivés par les métiers de la lumière et de l'image dans les domaines du spectacle qui ont déjà suivi notre formation d'initiation Sunlite.

Type d'action de formation : perfectionnement des connaissances

Programme et méthode : **joint**

Nombre maxi de participants à cette session : **8**

Date de la session :

❑ ELSUA12a – S 18/02/12 au D 19/02/12

❑ ELSUA12b – S 31/03/12 au D 19/04/12

❑ ELSUA12c – J 14/06/12 au V 15/06/12

❑ ELSUA12d – S 01/12/12 au D 02/12/12

Nombre d'heures par stagiaire : **14h de formation théorique**

Horaires de formation : de 9h à 17h

Lieu de formation : 1 rue des Champarons 92700 Colombes
Formacode : 46247 Eclairagisme– NSF 323 – ROME 21223

ARTICLE II : ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du participant aux dates, lieux et heures prévues ci-dessus :

Le participant sera :

- **moi-même (financement particulier au tarif social)**

ARTICLE III – DEMARCHE QUALITE

En fin de stage, il vous sera remis : une attestation de fin de stage par stagiaire, une feuille de présence émargée chaque jour par les stagiaires. En contrepartie, vous nous remettrez une évaluation de la formation.

ARTICLE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des frais de la prestation de formation soit

Frais d'inscription et de dossier : 0

Fournitures : inclus

TOTAL HT : 280,00 €

TVA 19.6%

TOTAL TTC : 334,88 €

Le bénéficiaire profite du tarif social remisé pour les particuliers ayant subi un échec de financement. La facture sera émise au nom du bénéficiaire avec la mention d'engagement sur l'honneur de ne pas tenter de se faire rembourser les frais de formation.

ARTICLE V – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû par chèque ou par virement net de frais à la réservation. Les chèques peuvent être encaissables en plusieurs fois (se reporter sur le site web) mais la totalité des chèques doit être remis au moment de la réservation. L'étalement de règlement ne peut s'envisager que pour un stagiaire résidant en France.

ARTICLE VI – DEDIT OU ABANDON

En cas de dédit par lettre AR, à moins de trente jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article I, par un stagiaire, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite formation, conformément aux dispositions de l'article L920_9 du code du travail, avec un minimum de 30% considéré comme des arrhes. Tout stage commencé est réputé dû. Cependant un stage réservé peut être déplacé à une autre date sur présentation d'un justificatif attestant de l'empêchement de force majeure à une date choisie d'un commun accord dans un délai de 10 mois à compter de la date de début de la formation initialement prévue. Chaque retard de paiement donnera lieu à une majoration au taux de l'intérêt légal en vigueur.

ARTICLE VII – DIFFERENDS EVENTUELS

Si une opération ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal dont dépend le siège de l'organisme de formation sera le seul compétent pour régler le litige en ultime ressort après tentative amiable.

Fait en deux exemplaires originaux, à Colombes
le

(faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Pour l'organisme de formation :

Pour le bénéficiaire :

Corinne Alfano
Directrice



Abricot-Formation
1 rue des Champarons
92700 Colombes
☎ 01 56 47 11 95 - 📠 01 42 42 56 12

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Merci d'imprimer en deux exemplaires la convention de formation et de remplir manuellement les parties, par exemple :

1.1. ① Le bénéficiaire :

1.2. Les participant(s) sera (seront) :

1.3. Dater et signer

Cocher la session correspondante à votre stage :

nom et prénom du stagiaire [Voir article 2]

et cachet éventuel

13/09/1515 au 14/09/1515

2- Merci de nous envoyer les deux exemplaires imprimés par vous-même et complétés de la convention de formation accompagnés du règlement.

Nous vous retournerons votre convention de formation complétée par nous ainsi qu'une lettre de convocation et un guide d'accueil pour une meilleure intégration au sein de votre centre de formation Abricot-Formation.

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées et sachez que nous sommes déjà heureux de vous accueillir tout bientôt.

Corinne Alfano
Directrice

PS : Nos plans d'accès, nos solutions d'hébergement et les bons restaurants sont indiqués dans le guide d'accueil que vous trouverez sur le site d'Abricot-Formation <http://abricot-formation.com/guide.pdf> et dans notre annuaire <http://www.mylinea.com/colombes>

Document à garder